



## Assemblée générale d'Hérault Ingénierie n°8

### PROCÈS VERBAL

Séance du 2 avril 2024

Lieu : Domaine de Bayssan, Route de Vendres D64, 34500 BEZIERS

---

#### Délégués siégeant avec voix délibérative

##### **Représentant le Département :**

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;  
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint-Pons-de-Thomières ;

##### *Pouvoirs*

Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel donne pouvoir à Madame Marie-Pierre PONS.

Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de Gignac donne pouvoir à Monsieur Jean-François SOTO.

##### **Représentant les intercommunalités :**

Monsieur Jean-Noël BADENAS, Président de la Communauté de communes Sud Hérault.  
Monsieur Josian CABROL, Président de la Communauté de communes du Minervois au Caroux ;  
Monsieur Alain CARALP, Président de la Communauté de communes de La Domitienne ;  
Monsieur Pierre MATHIEU, Président de la Communauté de communes du Grand Orb ;

##### **Représentant les communes :**

Monsieur Christian AFFRE, représentant suppléant de la commune d'Avène ;  
Monsieur Max ALLIES, maire de Castanet-le-Haut ;  
Monsieur Christian AMAT, représentant titulaire de la commune des Matelles ;  
Monsieur Patrick AMIGUES, représentant titulaire de la commune de La Livinière ;  
Monsieur Francis BARSSE, maire de Bédarieux ;  
Monsieur Jean-Pierre BARTHES, maire d'Aigues-Vives ;  
Monsieur Bernard BENEVENS, représentant titulaire de la commune de Villemagne l'Argentière ;  
Monsieur Alain BIOLA, maire de Bassan ;  
Madame Marina BOURREL, maire de Brignac ;  
Monsieur Jean-François BOUSQUET, représentant suppléant de la commune de Colombiers ;  
Monsieur Pierre-Paul BOUSQUET, représentant titulaire de la commune de Saint-Pierre-de-la-Fage ;  
Monsieur Francis BOUTES, maire de Gabian ;  
Monsieur Patrick CABROL, maire d'Agel ;  
Madame Marie CASARES, maire de Cambon et Salvergues ;  
Monsieur Bernard CAUMEIL, représentant titulaire de la commune de Saint-Guiraud ;  
Monsieur Patrice CHAPTAL, représentant titulaire de la commune de Causse de la Selle ;  
Monsieur André CLEMENTE, représentant titulaire de la commune de Saint-Gervais-sur-Mare ;  
Madame Mariette COMBES, maire de Graissessac ;  
Monsieur Michel COMBES, maire de Fozzières ;  
Monsieur Stephan COSTE, représentant titulaire de la commune de Vendémian ;  
Monsieur Francis CROS, maire de la Salvetat-sur-Agout ;  
Monsieur Christian DOIREAU, représentant titulaire de la commune de Lacoste ;  
Monsieur Jean-Luc FABREGUES, représentant titulaire de la commune de Saint-Maurice-de-Navacelles ;

Monsieur Vincent FAURE, représentant titulaire de la commune de Marsillargues ;  
Monsieur Marc FIDEL, maire de Cébazan ;  
Monsieur Bernard FONTES, maire de Saint-Vincent-d'Olargues  
Madame Dominique FOUILHE, représentante titulaire de la commune de Vendres ;  
Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN, maire de Saint-André-de-Sangonis ;  
Monsieur Alain GHISALBERTI, représentant titulaire de la commune de Saint-Chinian ;  
Monsieur Patrick JAURES, représentant suppléant de la commune de Mourèze ;  
Monsieur Jean-Marie LAYE, représentant titulaire de la commune de Sérignan ;  
Monsieur Christian LIGNON, maire de Berlou ;  
Monsieur Christophe LLOP, maire d'Espondeilhan ;  
Monsieur Régis LORIVAL représentant titulaire de la commune de Mons-La-Trivalle ;  
Monsieur Michel LOUP, maire de Valros ;  
Monsieur Bruno MANOUKIAN, représentant suppléant de la commune de Saint-Aunès ;  
Monsieur Jean-Marie MILHAU, maire de Prades-sur-Vernazobre ;  
Madame Catherine MONTARRON-SANMARTI, maire de Lignan-sur-Orb ;  
Madame Anne-Marie MOTARD, adjointe au maire de Saint-Bauzille-de-Putois  
Madame Véronique NEIL, maire de Pouzols ;  
Monsieur Francis NORMAND, représentant suppléant de la commune de Pujols ;  
Monsieur Stéphane ORTI, représentant suppléant de la commune de Villeneuve-les-Béziers.  
Monsieur Gérard ORTUNO, représentant titulaire de la commune Poussan ;  
Madame Pascale PEYTAVI, maire de Ferrières-Poussarou ;  
Monsieur Patrick PIERROT, représentant titulaire de Nissan-lez-Enserune ;  
Monsieur Ronny PONCE, maire d'Aumelas ;  
Madame Christine PRADEL, maire de Saint-Pons-de-Mauchiens ;  
Madame Muriel PRADES, représentante titulaire de la commune de Vias ;  
Monsieur Éric RIGUET, maire de Murles ;  
Monsieur Laurent RIPPERT, représentant titulaire de la mairie de Cazedarnes ;  
Monsieur Joseph RODRIGUEZ, maire de Saint-Félix-de-Lodez ;  
Monsieur Frédéric ROIG, Vice-président, maire de Pégairolles-de-l'Escalette ;  
Monsieur Philippe SERRE, représentant titulaire de la commune de Creissan ;  
Monsieur Bernard SALETES, maire de La Tour-sur-Orb ;  
Madame Patricia THOULZE, maire de Montouliers ;  
Monsieur Jean TRINQUIER, représentant titulaire de la commune de Lauroux ;  
Monsieur Pascal VABRE, maire du Triadou ;

#### *Pouvoirs*

Monsieur Mathieu AZEMA, maire de Cruzy, donne pouvoir à Monsieur Marc FIDEL, maire de Cébazan ;  
Monsieur Gérard BARO, maire de Causses-et-Veyran, donne pouvoir à Monsieur Francis BOUTES, maire de GABIAN ;  
Madame Lydie COUDERC, maire de Fouzilhon, donne pouvoir à Monsieur Christian LLOP, maire d'Espondeilhan ;  
Monsieur Michel FARENC, maire de Puissalicon, donne pouvoir à Madame Catherine MONTARRON-SANMARTI, maire de Lignan-sur-Orb ;  
Monsieur Daniel JAUDON, maire de Tressan, donne pouvoir à Monsieur Ronny PONCE, maire d'Aumelas.  
Monsieur Frédéric LACAS, maire de Sérignan, donne pouvoir à Monsieur Alain BIOLA, maire de Bassan ;  
Monsieur Franck LIGNON, maire de Saint-Etienne-d'Albagnan, donne pouvoir à Monsieur Bernard FONTES, maire Saint-Vincent-d'Olargues.  
Monsieur Remy PAILLES, maire de Joncels, donne pouvoir à Monsieur Christian AFFRE, maire d'Avène ;  
Monsieur Jacques PEYRAS, représentant titulaire de la commune d'Aspiran, donne pouvoir à Monsieur Patrice CHAPTAL, maire de Causse-de-la-selle.

Monsieur Jean-Pierre PUGENS, maire de Montarnaud, donne pouvoir à Monsieur Ronny PONCE, maire d'Aumelas ;

Monsieur Cédric RAJA, maire de Bouzigues, donne pouvoir à Monsieur Frédéric ROIG, maire de Pégairolles-de-l'Escalette ;

Monsieur Claude REVEL, président de la communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault, donne pouvoir à Monsieur Patrick-Albert JAURES, Maire de Mourèze.

Monsieur Philippe VIDAL, maire de Cazouls-lès-Béziers, donne pouvoir à Monsieur Laurent RIPPERT, Adjoint au maire de Cazedarnes ;

Monsieur Bernard VINCHES, maire de Taussac-la-Billière, donne pouvoir à Madame Mariette COMBES, maire de Graissessac ;

### **Excusés**

Monsieur Kléber MESQUIDA, président du Conseil départemental ;

Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls-lès-Béziers ;

Madame Claudine VASSAS-MEJRI, vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;

Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;

Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel.

### Assistaient également à la réunion :

Monsieur Angel FERNANDEZ, maire de Balaruc-les-Bains ;

Monsieur Pierre-André PEDESSEAU, maire de La Livinière ;

Monsieur Georges BLACHUTA, représentant suppléant de la commune de Saint-Gervais-sur-Mare ;

Madame Florence FONTBONNE-ROUVIER, Directrice du C.A.U.E. 34 ;

Madame Cécile NOULETTE, Directrice Territoires 34 ;

Monsieur Stéphane NOYER, Directeur Hérault Energies, département de l'Hérault ;

Monsieur Alain PEREZ, Architecte-conseil CAUE 34 ;

Madame Christine BERGE, collaboratrice de Cabinet, département de l'Hérault ;

Monsieur Yann LETROUBLON, Directeur du Pôle Routes et Mobilités, département de l'Hérault ;

Monsieur Frédéric MEJEAN, directeur du Pôle des Solidarités Territoriales, département de l'Hérault ;

Monsieur Jérôme MITJANA, directeur, Hérault Ingénierie ;

Monsieur Fabien VERMOGEN, directeur technique, Hérault Ingénierie ;

Madame Sandrine NOYEL, secrétaire générale, Hérault Ingénierie ;

Madame Noémie PORTE, cheffe du service Instruction et Gestion Administrative, Hérault Ingénierie ;

Monsieur Hervé AUTRAN, chef de service Assistance à maîtrise d'ouvrage, Hérault Ingénierie ;

Monsieur Patrick BEZIAT, chef de service Assainissement, Hérault Ingénierie ;

Monsieur Nicolas LIENART, chef de service Hydrogéologie, Hérault Ingénierie ;

Madame Anne GIMIÉ, coordinatrice territoriale secteur Est Héraultais, Hérault Ingénierie ;

Monsieur Jérôme COMBES, coordinateur territorial secteur Ouest Héraultais, Hérault Ingénierie ;

Monsieur Jean-Bonnie GIMIÉ, Chargé d'opération Assistance à maîtrise d'ouvrage référent ;

Madame Christiane BUSCAIL, gestionnaire comptable Hérault Ingénierie

Madame Cécile DAUMET, assistante, Hérault Ingénierie ;

Madame Mélisa GIL, assistante Hérault Ingénierie.

### **Accueil**

Monsieur Jean-François SOTO, président d'Hérault Ingénierie, accueille les participants et les remercie de leur présence nombreuse. Il excuse Monsieur Kléber MESQUIDA, président du conseil départemental de l'Hérault.

Monsieur Jean-François SOTO rappelle en préambule qu'Hérault Ingénierie, l'agence technique du Département de l'Hérault, a été créée voilà désormais six ans à l'initiative du président du conseil

départemental pour répondre aux besoins en ingénierie des communes et des intercommunalités du département, et notamment des plus petites d'entre-elles.

Hérault Ingénierie a aujourd'hui trouvé sa place aux côtés des collectivités du Département, comme le montreront notamment les témoignages présentés dans le rapport d'activités 2023.

### **1. Instances – Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 avril 2023**

Le procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du 3 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **2. Instances – Approbation du rapport d'activités 2023**

Monsieur Jean-François SOTO présente le rapport d'activités 2023 d'Hérault Ingénierie. Il rappelle tout d'abord que l'agence technique départementale comptait au 31 décembre 2023 244 communes adhérentes, 10 Communautés de Communes et 10 syndicats intercommunaux. Trois nouvelles communes et un syndicat intercommunal ont rejoint Hérault Ingénierie au cours de l'année 2023.

Le nombre de demande d'accompagnement – au nombre de 281 – a connu une augmentation importante en 2023. Cette augmentation concerne notamment le domaine du foncier avec, en particulier, l'exercice du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles, l'évaluation de la valeur foncière de biens en secteurs naturels et agricole aussi bien qu'en secteur urbain ou encore la mise en œuvre de stratégies d'intervention foncière.

La centrale d'achat propose des accords-cadres mobilisables par tous les adhérents d'Hérault Ingénierie. En 2023, l'offre s'est élargie aux prestations de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, de topographie et à la fourniture et au transport de sel de déneigement.

#### Présentation de projets accompagnés par Hérault Ingénierie :

- Agel – Construction d'une Station de Traitement des Eaux Usées (Patrick CABROL, Maire) ;
- Cazilhac – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (Vincent SALIGNAC, CD 34) ;
- Castanet le Haut – Restructuration d'un ilot dégradé (Max ALLIES, Maire et Alain PEREZ, C.A.U.E.) ;
- Accords-cadres travaux en eau potable et assainissement (Jean Bonie GIMIE, Hérault Ingénierie).

Monsieur Jean-François SOTO rappelle que la période de sécheresse que connaît le Département de l'Hérault depuis le printemps 2022 impacte fortement l'exercice des compétences eau et assainissement. Face à ces difficultés, Hérault Ingénierie peut apporter une aide précieuse à ces adhérents dans le domaine de la recherche de nouvelles ressources en eau et le confortement de ressources existantes, dans celui de la production et de la distribution d'eau potable et enfin en assainissement.

Tour à tour, Monsieur Patrick JAURES, Maire de Mourèze, et Monsieur Jean-Noël BADENAS, Maire de Puisserguier, relatent la complexité et la durée des opérations de régularisation de captage ou de mise en conformité de stations d'épuration auxquels ils ont été confrontés. Dans les deux cas, l'expertise et l'expérience des équipes d'Hérault Ingénierie ont permis de dénouer des situations auxquels ils n'auraient pas pu, seuls, apporter de réponses.

Monsieur Olivier HENRY, maire de Montels, interroge pour sa part Monsieur Jean-François SOTO au sujet de l'accompagnement que pourrait apporter Hérault Ingénierie dans le domaine de la gestion foncière. Sa commune est en particulier confrontée à une problématique de biens vacants et sans maître.

Monsieur Jean-François SOTO précise que sur ce sujet également, Hérault Ingénierie est en mesure d'accompagner les communes. Monsieur Francis CROS, Maire de La Salvetat sur Agout, signale que l'Union des Communes Forestières de l'Hérault qu'il préside pourrait faire bénéficier Hérault Ingénierie de son expérience en la matière, dans une logique de partage des expertises au service des territoires.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le rapport d'activités 2023 d'Hérault Ingénierie.

### 3. Finances – Approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion de l'année 2023, établi par le Payeur départemental, retrace les opérations budgétaires de l'exercice en dépenses et en recettes.

En fonctionnement, le solde d'exécution est excédentaire de 7 777,72 €. Après reprise des résultats des années antérieures, l'excédent cumulé à l'issue de l'exercice 2023 s'établit à 9 278,39 €. En investissement, le solde d'exécution s'élève à 3 105,00 €, l'excédent cumulé après reprise des résultats antérieurs à 19 279,45 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte de gestion dressé par le Payeur départemental. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 4. Finances – Approbation du compte administratif 2023

Le compte administratif, établi par l'ordonnateur, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

En fonctionnement, les recettes s'établissent à 1 680 699,21 €. Les dépenses s'élèvent pour leur part à 1 672 921,49 €, permettant de dégager un solde d'exécution excédentaire de 7 777,72 €.

Après reprise des résultats des années antérieures, le résultat cumulé de fonctionnement à l'issue de l'exercice 2023 s'établit à 9 278,39 €.

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2023
Recettes totales de fonctionnement	1 636 255 €	1 797 486 €	1 486 453 €	1 680 699 €
- Dépenses totales de fonctionnement	1 519 869 €	1 794 688 €	1 482 154 €	1 672 921 €
<b>= Résultat de fonctionnement de l'année</b>	116 386 €	2 798 €	4 299 €	7 778 €
+ Reprise du résultat de l'exercice antérieur	- 119 184 €	- 2 798 €	- 2 798 €	1 500 €
<b>= Résultat cumulé de fonctionnement</b>	- 2 798 €	0 €	1 500 €	9 278 €

En investissement, les recettes s'établissent à 66 002,60 €. Les dépenses s'élèvent à 62 897,60 €, permettant de dégager un solde d'exécution excédentaire de 3 105,00 €.

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2023
Recettes totales d'investissement	32 698 €	71 161 €	68 209 €	66 003 €
- Dépenses totales d'investissement	36 213 €	69 931 €	53 265 €	62 898 €
<b>= Résultat d'investissement de l'année</b>	- 3 515 €	- 1 230 €	14 945 €	3 105 €
+ Reprise du résultat de l'exercice antérieur	+ 4 745	1 230 €	1 230 €	16 174 €
<b>= Résultat cumulé d'investissement</b>	1 230 €	0 €	16 174 €	19 279 €

Globalement, les recettes, qui avaient marqué le pas en 2022, retrouvent un certain dynamisme. Avec les dernières adhésions enregistrées, le montant des cotisations approche désormais 290 000 € ; les

participations des agences de l'eau progressent de 10% pour atteindre à 476 000 € ; les recettes de prestations bondissent de 22% à 288 000 €, et avec elles la participation départementale au titre des solidarités territoriales, à 133 000 €, en hausse de 6% à périmètre constant. Côté dépenses, les charges courantes augmentent à 207 000 €, de même que le remboursement au Département des mises à disposition de personnels, à 1 424 000 €, contre 1 259 000 € en 2022.

Monsieur Jean François SOTO insiste sur la progression des recettes de prestations : plus de 22 % en un an. Cette augmentation résulte notamment de l'arrivée à maturité de projets initiés au cours de dernières années. Elle n'aurait cependant pas été possible sans le renforcement des équipes de l'agence, désormais à même de prendre en charge un plus grand nombre de demandes. Elle ne l'aurait pas non plus été, rappelle Monsieur Jean-François SOTO, sans le soutien du Département de l'Hérault, qui contribue pour une part prépondérante au financement des actions d'Hérault Ingénierie.

Le Président Jean François SOTO quitte la salle. Monsieur Frédéric ROIG assure la présidence de la séance afin de faire procéder à l'adoption du compte administratif 2023. Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif.

## **5. Finances – Affectation du résultat 2023**

Après approbation du compte administratif 2023, il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2023 en application de l'instruction budgétaire et comptable M57.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement du budget principale s'élève à 9 278,39 €. L'excédent de clôture de la section investissement du budget principal s'élève à 19 279,45 €. Il n'y a pas de reste à réaliser au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- De reprendre en totalité en recettes de fonctionnement, au chapitre 002, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement pour un montant de 9 278,39 € ;
- De reprendre en totalité en recettes d'investissement, au chapitre 001, l'excédent de clôture de la section d'investissement pour un montant de 19 279,45 €.

## **6. Finances – Budget 2024**

Monsieur Jean-François SOTO présente ensuite au conseil d'administration le budget primitif de l'année 2024 qui s'équilibre à hauteur de 2 0444 960 € en recettes et en dépenses.

En fonctionnement, le montant prévu des dépenses s'élève à 1 944 632 €, pour l'essentiel constitué de la rémunération des personnels, pour 1 655 000 €. En 2024, cette charge sera principalement impactée par la prise en compte en année pleine de diverses mesures salariales intervenues en 2023 – nouveau régime indemnitaire, évolution du point d'indice... – mais aussi recrutement de nouveaux agents sur des postes opérationnels.

Ces recrutements permettront de prendre en charge de nouvelles opérations, et d'augmenter d'autant les recettes des prestations facturées aux membres d'Hérault Ingénierie, à 400 000 €, auxquels s'ajouteront la contribution départementale au titre des solidarités territoriales à hauteur de 250 000 €.

Toujours en recettes, les cotisations versées par les membres s'établiront à 316 000 €. Les financements par les agences de l'eau Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse des missions exercées par Hérault Ingénierie s'élèveront à 470 000 €. Le Département versera enfin 475 000 € au titre des missions d'assurances technique réglementaire confiées à Hérault Ingénierie, portant ainsi le total des recettes à 1 944 632 €.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Recettes totales de fonctionnement	1 636 255 €	1 486 453 €	1 680 699 €	1 935 354 €
- Dépenses totales de fonctionnement	1 519 869 €	1 482 154 €	1 672 921 €	1 944 632 €
<b>= Résultat de fonctionnement de l'année</b>	116 386 €	4 299 €	7 778 €	<b>- 9 278 €</b>
+ Reprise du résultat de l'exercice antérieur	<b>- 119 184 €</b>	<b>- 2 798 €</b>	1 500 €	9 278 €
<b>= Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>- 2 798 €</b>	1 500 €	9 278 €	0 €

En investissement, les recettes s'élèveront à 100 327,44 €, 40 000 € étant apportés en subvention par le Département. Elles permettront de poursuivre l'acquisition d'équipements techniques.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget d'Hérault Ingénierie pour l'année 2024, présenté selon la maquette de la nomenclature M57.

## 7. Commande publique - Composition de la CAO

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, ou par son représentant, président de la commission, et de cinq membres élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Afin de compléter la commission d'appels d'offre, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, élit ou confirme les membres suivants :

QUALITE	NOM ET PRENOM
1 <sup>er</sup> délégué titulaire	Claudine VASSAS-MEJRI, collège départemental
2 <sup>ème</sup> délégué titulaire	Marie Pierre PONS, collège départemental
3 <sup>ème</sup> délégué titulaire	Séverine SAUR, collège départemental
4 <sup>ème</sup> délégué titulaire	Frédéric ROIG, collège des communes
5 <sup>ème</sup> délégué titulaire	Josian CABROL, collège des intercommunalités
1 <sup>er</sup> délégué suppléant	Sylvie PRADELLE, collège départemental
2 <sup>ème</sup> délégué suppléant	Jérôme BOISSON, collège départemental
3 <sup>ème</sup> délégué suppléant	Audrey IMBERT, collège départemental
4 <sup>ème</sup> délégué suppléant	Françoise MATHERON, collège des communes
5 <sup>ème</sup> délégué suppléant	Alain CARALP, collège des intercommunalités

## 8. Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean François SOTO donne la parole à Monsieur Frédéric ROIG, président de l'Association des Maires de l'Hérault.

Celui-ci remercie tout d'abord les équipes d'Hérault Ingénierie pour leur très forte mobilisation au service du territoire. Au-delà de l'accompagnement des communes dans leurs relations avec les bureaux d'études et les prestataires, il constate que l'assistance apportée par l'agence technique départementale contribue à la consolidation des projets portés par les collectivités, aussi bien sur les plans technique, administratif que juridique. Elle permet ainsi à ces dernières d'aborder la phase

de recherche de financements dans de biens meilleures conditions. Les financeurs potentiels ne s'y trompent pas, qui sont sensibles à la qualité des projets accompagnés par Hérault Ingénierie.

Monsieur Frédéric ROIG souhaite également informer l'assemblée des orientations du futur rapport sur la décentralisation commandé par le chef de l'Etat à Monsieur Eric WOERTH. Selon les informations dont il dispose, le rapport ne devrait proposer ni suppression d'échelon territorial, ni redécoupage de collectivités. Les préconisations devraient en revanche porter sur la clarification des compétences, les départements étant confortés dans leur rôle de garants des solidarités humaines et territoriales, et la répartition des missions entre communes et intercommunalités s'alignant sur celle des agglomérations et des métropoles.

Monsieur Jean-François SOTO reprend la parole pour rappeler que les prochains mois verront Hérault Ingénierie étoffer son champ d'intervention. L'agence reprendra pour les poursuivre les activités d'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique jusque-là assurées par le syndicat Cogitis, syndicat qui cessera ses activités le 30 juin 2024. Cette nouvelle offre de service, qui s'appuiera et mobilisera les équipes de la direction des services de l'information du Département, s'adressera dans un premier temps aux collectivités qui bénéficiaient déjà d'un accompagnement par Cogitis. A terme cependant, elles pourraient être proposées à l'ensemble des adhérents d'Hérault Ingénierie.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur Jean François SOTO remercie les membres de l'assemblée générale, ceux du conseil d'administration qui ont activement préparé cette assemblée et les équipes d'Hérault Ingénierie. Il donne rendez-vous à tous lors de la prochaine assemblée générale. La séance est levée à 12h00.

Le Président,



Jean-François SOTO